

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

1/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	DELTAMETHRIN EC 25M G	U-WW
Code du produit (UVP)	06184170	
Utilisation	Insecticide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Inflammable.

Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)

Deltaméthrine 25 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	2,80
Tétrapropylènebenzènesulfonate, sel de calcium	11117-11-6 234-360-7	Xn	R21, R38, R41, R52/53	> 1,00 - < 5,00
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0	Xi	R10, R37/38, R41, R67	> 1,00 - < 5,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65, R66, R67	> 25,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.



DELTAMETHRIN EC 25M G

U-WW

2/9

Version 5 / F
102000002563

Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Symptômes

Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h., Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux

Symptômes

Systémique: Gêne dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.



DELTAMETHRIN EC 25M G

U-WW

3/9

Version 5 / F
102000002563

Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

Traitement

Traitement systémique :

Traitement initial : symptomatique.

Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Donner de l'oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.

Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.

Contre-indication : atropine.

Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Guérison spontanée et sans séquelles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

5/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide, limpide
Couleur	jaune
Odeur	aromatique

Données de sécurité

pH	4,0 - 6,0 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	48 °C
Température d'inflammabilité	> 450 °C Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

6/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

Limite d'explosivité, supérieure	7,00 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Limite d'explosivité, inférieure	0,8 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Densité de vapeur relative	1,00 Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
Densité	env. 0,89 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	émulsionnable
Viscosité, cinématique	env. 1,09 mm ² /s à 40 °C
Tension superficielle	env. 27,3 mN/m à 40 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 416 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 2,69 mg/l Durée d'exposition: 4 h Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Information supplémentaire	Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

7/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

Bioaccumulation Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400
La valeur fournie concerne la matière active technique
deltaméthrine.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,0093 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0039 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (Selenastrum capricornutum) 60,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Code danger	30
Description des marchandises	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DELTAMETHRINE, 2-METHYLPROPANE-1-OL SOLUTION)
Code tunnel	D/E
Prescription particulière	640E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E , S-D
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, 2-METHYLPROPAN-1-OL SOLUTION)

IATA

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

8/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN, 2-METHYLPROPAN-1-OL SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine
- Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

**DELTAMETHRIN EC 25M G****U-WW**

9/9

Version 5 / F
102000002563Date de révision: 22.07.2009
Date d'impression: 10.03.2011

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Prévention médicale

Art. R. 234-16 : Travaux interdits aux jeunes travailleurs âgés de moins de seize ans.

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10	Inflammable.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.